

Connaître les prélèvements, une urgente priorité

Depuis des années l'ANCGE tente de mobiliser les chasseurs de gibier d'eau sur un élément clé en matière d'usage durable des oiseaux d'eau : la connaissance et le suivi des prélèvements. La mayonnaise semble avoir toutefois beaucoup de mal à prendre, sur la base du volontariat. C'est pourtant le seul levier que l'Association Nationale ait à sa disposition : la bonne volonté de chacun, résultante d'une prise de conscience générale sur l'importance du sujet.

Un enjeu d'avenir

Cela a déjà été dit et redit, mais le répéter paraît encore nécessaire, d'autant que cela devient de plus en plus urgent : connaître les prélèvements pratiqués sur les oiseaux migrateurs, et tout particulièrement sur les oiseaux d'eau migrateurs, constitue un enjeu d'avenir.

A contrario, pour être sûr que le message passe bien et que la prise de conscience se fasse, ne pas maîtriser cette donnée au plus vite réduit à néant toutes nos chances de futur.

Si les chasseurs de gibier d'eau d'aujourd'hui ne se lancent pas immédiatement dans la voie du suivi des prélèvements, il n'y aura pas de chasseurs de gibier d'eau de demain. Hormis, peut-être, une toute petite poignée de privilégiés.

C'est clair, c'est limpide.

Est-ce que ce sera compris et assimilé pour autant ? Rien n'est moins sûr.

**Depuis des années
l'ANCGE tente
de mobiliser les
chasseurs de gibier
d'eau sur un élément
clé en matière
d'usage durable des
oiseaux d'eau :
la connaissance
et le suivi des
prélèvements gibier
d'eau.**

Illustration par l'exemple

Malheureusement, doit-on dire, des exemples de cette cruelle vérité existent déjà.

Les plus récents ne datent que de cette saison 2008-2009 : Moratoires sur l'eider à duvet, la barge à queue noire et le courlis cendré, retard de l'ouverture pour le vanneau huppé.

D'autres nous pendent au nez comme des sifflets de 2 ronds : moratoires sur le vanneau huppé et différents limicoles pour ne citer que ceux là, et pas des moindres vu qu'ils concerneront prioritairement et principalement la chasse à la botte, sur le Domaine Public Maritime notamment.

Certaines ACM qui se croient encore assise sur une mine d'or ont bien du souci à se faire si elles n'ont pas encore assimilé cela, si elles ne se dépêchent pas de l'assimiler.

Si, pour certaines, quitter l'ANCGE au





Photo : Gilles Deplanque

motif de préserver leurs "ressources locales" et leur pouvoir sur la base, se retrouvant ainsi isolées et sans plan d'action coordonné, ambitieux, national, tourné vers l'avenir, semblait une bonne solution à court terme, il est évident qu'à moyen terme, c'est leur mort qu'elles ont programmée.

Avec de fortes chances d'entraîner dans leur chute la chasse la plus populaire qui soit, qui doit toute son existence à l'ANCGE et à elle seule, la chasse maritime des 35 dernières années.

Le vanneau à nouveau sur la sellette

Eh oui, même si beaucoup l'ignorent, le vanneau huppé est toujours sur la sellette, dans l'œil du cyclone antichasse, avec un nouveau projet de plan d'action concocté par

la Commission européenne sous pression de BirdLife International. Evidemment, les chasseurs de gibier d'eau peuvent continuer à rester sourds aux appels incessants de l'ANCGE pour obtenir plus de données et améliorer la connaissance sur cette espèce.

Avec certaines de leurs associations, avec certains groupements prétendument représentatifs, ils ont déjà démontré, durant la saison 2007-2008 notamment, qu'ils savaient le faire. Idem pour la barge à queue noire.

Au final, un moratoire de 5 ans pour cette dernière, un retard de l'ouverture exagéré pour le premier.

Nécessaire alors de trouver un bouc émissaire, coupable tout désigné : l'ANCGE.

Mais la vérité est elle vraiment dans cette connexion simpliste et dans cette accusation primaire ? Tous les chasseurs de gibier d'eau de bon sens et de bonne foi savent que non.

Quant aux autres, c'est tellement facile et plus pratique pour eux de reporter la responsabilité de leur passivité sur la seule structure nationale capable d'agir et d'anticiper pour la défense de la chasse du gibier d'eau, en l'accablant de tous leurs maux et de toutes leurs critiques, que ça les occupe désormais à plein temps.

Ils n'ont plus une minute pour faire quoi que ce soit d'autre que de regarder l'ANCGE travailler et dénigrer tout ce qu'elle fait.

Il ne faut donc pas compter sur cette minorité pour contribuer à la sauvegarde de la chasse du gibier d'eau de demain.

C'est donc sans eux que cela se fera. Mais une chose est sûre : avec l'ANCGE et grâce à elle, ça se fera.

Ou, tout du moins, tout sera mis en œuvre pour cela, avec le soutien et la contribution des sauvaginaires dont la passion chasse est la seule et vraie motivation.





Photo : Clémence Deschamps

Un plan d'action réactualisé

Le vanneau reste en effet au cœur des préoccupations de la Commission européenne. Un nouveau plan d'action y est à l'étude avec mise à jour de certaines données, comme les estimations d'effectifs.

Sur ce point, nul ne saurait nier l'effort et la contribution de l'ANCGE et, plus encore, les résultats de la démarche statistique de Bertrand Trolliet, fondée sur les recensements de l'ONCFS.

D'une population hivernante de l'Europe du Nord Ouest estimée à un peu plus de 2 millions d'individus il y a 5 années, on est passé à une fourchette centrée sur les 7 millions d'oiseaux dont 50% (3,5 millions) hivernant en France. Cette hausse des estimations ne correspond toutefois pas à une hausse des effectifs sur le terrain. Elle est avant tout la conséquence d'une procédure plus efficace de recensement. Le débat sur la tendance démographique de cette espèce n'est donc pas conclu pour autant avec une orientation à la baisse depuis 1980 pour les uns, contredite par des recensements hivernaux en hausse, en France no-

tamment, pour les autres ainsi que les travaux de Wetlands International sur les tendances à long terme qui démontrent une tendance à la hausse des effectifs de la population du Nord Ouest de l'Europe entre 1990 et 2006 ! Ceci est d'autant plus intéressant que si le vanneau est aujourd'hui un oiseau commun dans nos prairies

D'une population hivernante (...) estimée à 2 millions d'individus il y a 5 années, on est passé à une fourchette centrée sur les 7 millions d'oiseaux hivernant en France.

et marais, il n'en a pas toujours été ainsi. Au début du XX^e siècle, les nidifications de vanneaux en France étaient très rares et très localisées. Quant aux effectifs hivernants, si leur niveau et leur tendance font actuellement débat aujourd'hui, c'est après une hausse remarquable entre les années 1950 - 1980. Or, redescendre après un pic est un phénomène inévitable.

Enfin, tous les travaux scientifiques s'entendent pour reconnaître que si baisse générale des effectifs reproducteurs, et surtout des jeunes à l'en-

vol, il y a, elle est la conséquence directe des nouvelles pratiques agricoles et, notamment, d'une accélération du calendrier des fauches. Ainsi, aux Pays-Bas, la perte des pontes a augmenté de 40% entre 1980 et 1990. Simultanément dans ce pays, la prédation des œufs et nids a aussi été multipliée par 1,9. Évidemment, ça fait mal. Et on sait pourquoi.

Tous ces travaux, toutes ces conclusions que suit l'ANCGE et auxquels elle tente de contribuer chaque fois qu'elle le peut, devraient donc permettre un plan d'action contenant et proposant des mesures efficaces sans a priori antichasse.

Tel n'est point le cas.

Un moratoire de 5 ans

Le projet de plan d'action communautaire prévoit en effet un moratoire de la chasse de 5 ans. C'est évidemment la France qui est principalement visée par cette mesure.



Photo : Claire Dessinier

Avec une estimation de 436 000 individus prélevés durant la saison 98-99 (rapport ONCFS), revue à la baisse depuis, entre 250 000 et 300 000 oiseaux, les chasseurs de gibier d'eau français sont les plus gros "consommateurs" de cette espèce.

Comme nos territoires sont aussi ceux qui les accueillent en plus grand nombre l'hiver, ceci explique cela.

Retourner ces fiches prélèvements de vanneaux pour la saison 2008-2009 est un acte de bon sens, d'intérêt cynégétique (...).

Pour appuyer cette demande de moratoire et sensibiliser l'opinion publique, un clip vidéo propagandiste circule en ce moment sur YouTube réalisé par un groupe extrémiste allemand "Committee against Bird Murder"

(http://www.youtube.com/watch?gl=DE&hl=de&v=tJZ40T5Xdm0&eurl=http://www.komitee.de/online/index.php%3fyoutube_france).

Un clip mensonger faisant un douteux et contestable amalgame entre les tenderies traditionnelles de l'Est de la France et les prélèvements effectués pour la chasse à tir en Italie, Espagne et France. Mais ça peut pousser certaines personnes sensibles à réagir et à écrire à la Commission européenne pour demander l'interdiction de cette chasse. "Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose".

Une stratégie dangereuse que l'ANCGE connaît bien pour la subir quotidiennement, notamment de certains qui prétendent vouloir défendre la chasse du gibier d'eau.

Qu'allons nous opposer face à cela

L'ANCGE et le suivi des prélèvements

Depuis 2 saisons (2007-2008 et 2008-2009), après 4 années d'opérations de recensements hivernaux de vanneaux en France (2003 à 2006), l'ANCGE a lancé deux suivis spécifiques de prélèvements pour le vanneau huppé, les barges rousses et à queue noire. Pour ces dernières, l'enquête, si elle avait été massivement suivie en 2007-2008, aurait permis, par ses résultats, de démontrer l'incidence minime des prélèvements de barges à queue noire en France. Malheureusement, ces données ne purent être présentées faute d'une participation suffisante des chasseurs de gibier d'eau, faute d'une prise de conscience de la réalité des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, faute aussi à la démagogie pratiquée et entretenue par certains qui, à force de promettre la lune, nous emmènent droit dans le mur. Pas de données prélèvements Barges par décade, donc pas d'arguments avérés pour démontrer l'impact nul de ces prises sur la barge à queue noire continentale, "hollandaise", donc moratoire : une logique implacable.

La faute à l'ANCGE ?

Trop facile et mensonger.

Elle seule a anticipé le coup et a tenté de le parer. Elle seule est allée à Bruxelles pour défendre cette chasse et démontrer son absence d'impact négatif sur la population en difficulté. Elle seule a lancé une enquête prélèvements spécifique en appelant



Photo : Gilles Deplanque

toujours les chasseurs de gibier d'eau à se mobiliser sur cette enquête et à retourner leurs données.

Alors, la faute à qui ?

Les chasseurs de gibier d'eau de bon sens et de bonne foi, tous ceux qui, individuellement, se sont donnés la peine de répondre à cette étude le savent bien. Tous ceux là savent à qui on doit le moratoire barges à queue noire aujourd'hui comme ils savent que seule l'ANCGE s'est battue contre ce moratoire, sans attendre le mois d'août 2008 pour alerter et mobiliser sur la réalité et l'urgence du problème.

Un loupé identique pour le vanneau ?

C'est bien possible. Quoique.

Tout d'abord, c'est possible parce que les données scientifiques actuelles, surtout celles qui nous sont favorables (et auxquelles l'ANCGE a contribué !) : réévaluation des effectifs, tendance à long terme selon Wetlands International, risquent fort de ne pas être prises en compte.



Photo : Bruno Pellerin

On l'a vu et vécu avec la barge à queue noire ; on peut compter sur les groupements anti-chasse pour tenter de renouveler l'exploit alors que, pour ces données nouvelles, l'ANCGE a travaillé près de 10 années à les obtenir et les a obtenues.

Ensuite, c'est possible parce que les chasseurs de gibier d'eau français, si l'on excepte une minorité consciente et sensibilisée aux difficultés qui sont les nôtres, n'ont pas retourné massivement leurs fiches de prélèvements de vanneaux pour la saison 2007-2008. Ils avaient certainement mieux à faire. Dommage, car l'analyse d'un nombre conséquent de fiches vanneaux de la saison 2007-2008 aurait certainement permis d'atténuer le retard de l'ouverture de la chasse de cette espèce en France, peut-être même de s'y opposer. Paradoxalement, ce qui pourrait jouer contre ce moratoire, hormis les données scientifiques vues ci-dessus, c'est justement ce recul de l'ouverture de la chasse du vanneau en France au 15 octobre. Même si cette disposition a été mal reçue et est exagérée (l'ANCGE avait plaidé pour le 15/09 ou pour la date de l'ouverture générale et aurait pu y parvenir avec des données prélèvements) elle peut, demain, s'avérer bénéfique. Ce qui serait un comble mais il faut savoir se servir de tout pour défendre notre pratique. Cependant, l'argument qui pourrait vraiment permettre à l'ANCGE de s'opposer à ce moratoire, serait la donnée prélèvements avec un retour massif des fiches de la saison 2008-2009.

Et là, la balle est une nouvelle fois dans le camp des chasseurs de gibier d'eau, des hommes du marais et de la baie.

Prélèvements 2008-2009 l'attente des retours

Pour l'instant, il faut le reconnaître, ça ne se bouscule pas au

portillon. C'est vrai aussi que la chasse du gibier d'eau vient à peine de fermer. Il ne faut toutefois pas oublier. Retourner ces fiches prélèvements de vanneaux pour la saison 2008-2009 est un acte de bon sens, d'intérêt cynégétique évident et de stratégie prioritaire.

Retourner les fiches générales de prélèvements, pour toutes les espèces d'oiseaux d'eau, est aussi important et indispensable. L'ANCGE compte donc sur chacun de vous comme vous pourrez compter sur elle si jamais les retours de ces fiches sont assez nombreux pour être efficacement et utilement exploités. Certains en France, comme B. Trolliet de l'ONCFS, ou à Bruxelles, comme C. Griffin de la FACE, attendent ces données pour les faire remonter vers la Commission Européenne. Wetlands International, à qui elles seront communiquées, les intégrera dans sa base de données. Elles pourront aussi, à supposer qu'elles existent un jour, être utilisées directement par l'ANCGE lors des Tables Ronde de la Chasse voire soumises au Museum Naturel d'Histoire Nationale pour validation et utilisation par le tout prochain GEOC, le Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse. L'affaire n'est donc pas mince et la contribution de chaque chasseur de gibier d'eau français importante, essentielle même. Reste à accepter de jouer le jeu et à se lancer à fond dans cette voie, celle de l'avenir. La clé de la chasse de demain étant là. Aucun usage ne peut effet se prétendre durable s'il n'est pas capable d'annoncer et d'afficher son impact sur les ressources naturelles. On peut continuer à ne pas le faire et mourir bientôt en rejetant la responsabilité de tout ce gâchis sur l'ANCGE. On peut aussi choisir de grandir, de regarder plus loin, plus haut, vers demain et de jouer, avec l'ANCGE, la carte salutaire et incontournable du suivi des prélèvements.

Prélèvements de barges à queue noire : saison 2007-2008

- Hors DPM : 90 %
- DPM : 10 %
- 2^e décade de septembre : 31 %
- 3^e décade de septembre : 35 %

Prélèvements de barges rousses : saison 2007-2008

- DPM : 83 %
- Hors DPM : 17 % (marais arrière-littoraux proches du DPM)
- 1^e décade de septembre : 21 %
- 2^e décade de septembre : 38 %

Prélèvements de vanneaux : saison 2007-2008

- Mâle adultes : 46 %
- Mâles juvéniles : 23 %
soit 69 % de mâles
- Femelles adultes : 46 %
- Femelles juvéniles : 23 %
soit 31 % de femelles
- 2^e décade d'octobre : 7,5 %
- 3^e décade de novembre : 8,6 %
- 1^e décade de décembre : 10,5 %
- 2^e décade de décembre : 12 %
- 3^e décade de décembre : 14,5 %
soit 37 % en décembre
- 3^e décade de janvier : 7 %

Données 2008-2009 à retourner d'urgence

N'oubliez surtout pas de retourner vos données prélèvements de la saison 2008-2009.

Dans la revue de Juillet 2008, vous aviez les fiches de chacune des 3 enquêtes : les prélèvements d'oiseaux d'eau faits à la chasse à la botte, toutes espèces confondues, par décade (cette fiche ne doit pas contenir les prélèvements faits de l'intérieur d'une installation de chasse de nuit qui, eux, doivent être retranscrits sur le livret hutte) ; la fiche spécifique vanneaux avec les indications permettant de distinguer un jeune d'un adulte, un mâle d'une femelle ; et enfin la fiche barges qui a, en fait, perdu tout utilité avec le moratoire sur la barge à queue noire.

Si vous avez indiqué vos prélèvements de barges rousses sur votre fiche générale, il n'est malheureusement plus utile de nous retourner cette dernière.